



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DES LETTRES, LANGUES ET
COMMUNICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ HOMOLOGUÉ PAR L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL de la première assemblée ordinaire de l'Association facultaire de la session d'automne, tenue le 23 février 2011, à 12h30 au pavillon Alexandre De-Sève au 320 rue Sainte-Catherine Est à Montréal dans la salle DS-R510.

Les membres présents, et dûment inscrits et validé par l'UQAM à partir de son bottin étudiant, à l'ouverture de l'assemblée formant le quorum. L'Assemblée est déclarée régulièrement ouverte à 13h00.

1. Ouverture et présidium

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en communication (journalisme) et appuyé par madame Y du baccalauréat en communication (stratégies de production culturelle et médiatique) d'ouvrir l'assemblée et d'accepter messieurs Philippe Lapointe et Alain Thibeault respectivement comme président d'assemblée et secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur X de la majeure en communication et appuyé par madame Y de la majeure en communication d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Moyen de communication

Aucune décision n'a été prise à ce point. Il s'agit d'un point d'information.

4. Concours de bourse

Aucune décision n'a été prise à ce point. Il s'agit d'un point d'information.

5. Attroupement inévitable 2011

Aucune décision n'a été prise à ce point. Il s'agit d'un point d'information.

6. Développement durable

Aucune décision n'a été prise à ce point. Il s'agit d'un point d'information.

7. Réforme du Doyen

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en communication (relations publiques) et appuyé par monsieur Y du certificat en animation culturelle d'appuyer la campagne du SPUQ au sujet du statut des doyens.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

8. Campagne contre la hausse de frais de scolarité

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en communication (relations publiques) et appuyé par madame Y de la majeure en communication que l'AFELC-UQAM participe à la manifestation du 12 mars 2011 et invite ses membres à y participer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Service à la vie étudiante

SUITE À une demande, adopté à l'unanimité, d'un comité plénier d'une durée de vingt (20) minutes avec des interventions de moins de deux (2) minutes par monsieur X du baccalauréat en communication (journalisme) et appuyé par madame Y du baccalauréat en animation et recherche

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en communication (relations publiques) et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en communication (journalisme) que l'AFELC-UQAM s'oppose à une hausse de cotisation à moins que toutes les conditions suivantes soient remplies : a) qu'un comité majoritairement composé d'étudiantEs soit créé afin d'évaluer l'organisation et le financement des services à la vie étudiante (SVE), b) que ce comité ait pour mandat d'évaluer la distribution des services parmi les SVE et de revendiquer le retrait des services n'ayant pas de lien avec la vie étudiante, c) que ce comité soit chargé d'évaluer la pertinence du montant de la cotisation étudiante au SVE suite au retranchement des services n'ayant pas de lien à la vie étudiante, d) que l'évaluation diagnostique de la planification stratégique soit maintenue et menée à terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ monsieur X de la majeure en communication et Y du baccalauréat en communication (journalisme) que l'AFELC-UQAM pense à des moyens de pression pacifiques dans le cas que la proposition qui a été voté en assemblée et ne soit pas respectée par les services à la vie étudiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. GRIP-UQAM

IL EST PROPOSÉ par monsieur X du baccalauréat en communication (relations publiques) et appuyé par monsieur Y du baccalauréat en communication (journalisme) que l'AFELC-UQAM appuie la candidature du GRIP à titre de groupe d'envergure.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11. Fermeture

SUITE À une demande de vérification du quorum par une personne membre et confirmé par le président d'assemblée, l'assemblée générale est close.

ONT SIGNÉ :

LE PRÉSIDENT
GS/at

LA SECRÉTAIRE